

Q.—Comment en est-on venu à cette entente? R.—Je ne sais pas, je l'ai oublié.

Q.—Était-ce par arbitrage ou conciliation? R.—J'ai oublié, mais je crois qu'on peut envisager cette question de deux ou trois manières.

Q.—Les patrons ont-ils rencontré leurs ouvriers en aucune manière? R.—Je ne crois pas qu'ils les aient vus. Si je me rappelle bien, ils ont écrit aux ouvriers qu'ils n'avaient pas d'arbitrage à faire. Le principal grief se rapportait à la classification des ouvriers, et les patrons ont dit: "Si vous voulez mettre tous les hommes sur un pied d'égalité, et si nous voulons les classer, il n'y a pas lieu à aucun arbitrage à ce sujet."

Q.—Maintenant je parlerai du mois de juillet, 1886, alors qu'un arrangement a été fait entre les maîtres charpentiers et l'association, dite "The journeymen carpenter's association." Vous souvenez-vous que cet arrangement ait été signé? R.—Je ne m'en souviens pas.

Q.—Vous souvenez-vous des assemblées tenues dans le *Temperance Hall*? R.—Oui.

Q.—Eh bien, les patrons ont-ils rencontré leurs ouvriers en cette occasion? R.—Je ne crois pas qu'ils les aient rencontrés. Mais je ne puis rien dire au sujet de ces documents écrits.

Q.—Vous étiez présent lorsque cet arrangement a été proposé? R.—Oui, j'assistais à leurs assemblées comme j'y assiste actuellement.

Q.—Vous ne croyez pas que les patrons aient rencontré leurs ouvriers? R.—Je ne le crois pas, mais ils ont donné des explications; je crois qu'une députation leur a été envoyée. Les patrons ont écrit pour nous demander de les rencontrer. Naturellement, les patrons n'ont pas assisté à l'assemblée, mais il y a eu des correspondances ou des entrevues personnelles.

Q.—Alors on a fait, à Toronto, des efforts pour régler le différend par la conciliation? R.—Oui.

Q.—Ces efforts ont-ils réussi? R.—Non.

Q.—Au moins vous n'avez aucune connaissance de leur réussite? R.—Non, ils n'ont jamais paru s'entendre, ni régler aucun point.

Q.—Comment a été réglé le mouvement de neuf heures? Est-ce par une grève? R.—Non, je me souviens d'y être allé et d'y avoir parlé pour moi même, et d'autres parlèrent après moi. Je dis que je désirais le système de neuf heures, et alors les patrons ont dit qu'ils ne s'en occupaient pas.

Q.—Y a-t-il eu quelque convention écrite entre les maîtres charpentiers et les ouvriers au sujet de ce mouvement de neuf heures? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Est-ce parce que vous n'étiez pas alors présent? R.—Je ne saurais le dire, mais il peut en être ainsi. Je n'ai pas assisté aux assemblées tenues au sujet du mouvement de neuf heures, mais quelques membres des sociétés amalgamées ne voulaient pas aller aux ateliers, et ils en ont parlé, et j'y suis allé pour mon propre compte, et mes patrons ont dit qu'ils ne s'occupaient pas que ce fût huit heures, s'ils n'avaient pas à payer la différence.

Q.—Vous croyez qu'à Toronto, la conciliation n'a pas réussi? R.—Je le crois.

Q.—Le travail des forçats, à Toronto, vous fait-il concurrence dans votre métier? R.—On a parlé de la prison centrale mais je ne sais rien à ce sujet. J'ai entendu dire qu'il existait différents métiers dans la prison centrale, mais je ne connais rien de leur importance. Je ne me rappelle pas avoir vu aucun article venant de ce lieu.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il jamais eu d'industrie coopérative parmi les charpentiers? Les ouvriers, parmi ces derniers, ont-ils coopéré à quelqu'ouvrage fait à leur propre compte? R.—Non, ils en ont parlé, mais je ne crois pas que la chose ait été faite.